

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du lundi, 17 novembre 2025 à 19h00 du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe à la salle de la Fadoq de l'Hôtel de ville située au 150, rue Baillargeon à Saint-Adelphe

~~Dépôt d'un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (« Registre des dons reçus »).~~ **REPORTÉ**

~~Dépôt selon la loi des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal.~~ **REPORTÉ**

~~Dépôt du Rapport sur la gestion contractuelle pour l'année 2024.~~ **REPORTÉ**

~~Le conseil municipal est en accord pour que ces trois (3) éléments soient traités après le point 1 de l'ordre du jour.~~

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport de la présidente d'élection pour l'élection générale tenue le 2 novembre 2025.
4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025.
5. Lecture de la correspondance
6. Présentation et adoption des comptes
7. Dépenses et engagements de crédit
 - 7.1 Remboursement aux associations ou regroupements de propriétaires ayant présenté une demande d'aide financière pour l'entretien des chemins privés.
 - 7.2 Ratification du paiement auprès de Permaroute Mauricie pour des travaux d'asphaltage devant la caserne de pompier et sur la rue Baillargeon.
 - 7.3 Ratification de l'achat d'un souffleur à feuilles dorsal au montant de 949.99 \$ plus les taxes applicables chez J.M Sport.
 - 7.4 Ratification du paiement de 9 000 \$ à la Caisse Desjardins de Mékinac-Des-Chenaults en guise de remboursement partiel du solde de prix de vente pour le bâtiment municipal situé au 601, rue Principale.
 - 7.5 Ratification de l'acceptation de l'offre de services de la société 9283-5750 Québec inc. (Les Entreprises André Baker) en date du 25 septembre 2025 et autorisation à la direction générale à signer l'entente de service d'entretien ménager.
 - 7.6 Ratification de l'acceptation de l'offre de services de la firme BCGO s.e.n.c.r.l. en date du 16 octobre 2025 au montant de 19 500 \$ plus les taxes applicables pour le mandat d'audit externe des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025.
 - 7.7 Prolongation du mandat d'aide à la direction, à durée indéterminée, tel qu'il appert de la résolution portant le numéro 2024-12-257 concernant les ressources auxiliaires.
8. Administration – Direction générale
 - 8.1 Inscriptions des nouveaux élus à la formation intitulée *Rôles et responsabilités des élu(e)s*, ainsi qu'à la formation *Le Comportement éthique* auprès de la MRC de Mékinac et dispensée par la Fédération des municipalités du Québec (FQM).
 - 8.2 Nomination des élus sur les différents comités.
 - 8.3 Autorisation signatures des élus auprès de Desjardins.

- 8.4 Établissement du calendrier 2026 pour les séances ordinaires du conseil municipal.
- 8.5 Désignation pour agir à titre de mairesse suppléante année 2025-2026.
- 8.6 Renouvellement des assurances générales auprès de la FQM mandataire de fonds d'assurance des municipalités du Québec et de la quote-part à verser par notre municipalité.
- 8.7 Autorisation au Club Alton pour un droit de passage sur différentes rues saison 2025-2026.
- 8.8 ~~Résolution concernant Postes Canada : Ne touchez pas à mon bureau de poste – les compressions doivent cesser.~~ **NULLE – CONFLIT D'INTÉRÊTS**
- 8.9 ~~Ratification de l'acceptation de la soumission de BCGO firme comptable pour la production des états financiers de la municipalité pour l'année 2026.~~ **ANNULATION - DOUBLON**
- 8.10 Autorisation à la directrice générale pour demander des soumissions pour l'achat de sept ordinateurs portables pour les élus du conseil municipal.
- 8.11 Autorisation à la directrice générale pour demander des soumissions pour la création d'un nouveau site internet de la municipalité.
9. Greffe et règlementation
 - 9.1 Aucun point
10. Loisirs et culture
 - 10.1 Demande d'appui pour des mesures de sécurité et demande de prêt du stationnement municipal lors du défilé de Noël du 13 décembre 2025.
11. Ressources humaines
 - 11.1 Aucun point
12. Transport, hygiène du milieu et travaux publics
 - 12.1 Aucun point
13. Urbanisme et développement du territoire
 - 13.1 Résolution abrogeant la résolution 2025-10-211 et adoptant une nouvelle position municipale relative à la demande d'autorisation soumise à la CPTAQ par TES Mauricie H2 inc. (dossier 451933).
14. Gestion des eaux
 - 14.1 Aucun point
15. Autres sujets
 - 15.1 Entériner l'autorisation au CAB Mékinac de faire une collecte de fonds dans la municipalité.
 - 15.2 Concours de décorations de Noël dans la municipalité.
 - 15.3 Appui à la grande semaine des tout-petits.
 - 15.4 Remerciements au centre des Loisirs ainsi qu'aux pompiers pour leur participation à la fête d'Halloween.
 - 15.5 Demande de prêt à titre gracieux du centre multifonctionnel et de la salle communautaire pour une classique hivernale samedi le 3 janvier 2026.
 - 15.6 Entériner le prêt à titre gracieux de la salle communautaire par la Fabrique St-Cœur de Marie pour un brunch le 16 novembre 2025.
16. Varia

16.1 Autorisation de faire des travaux à l'hôtel de ville – Aménagement d'un bureau fermé pour la direction générale.

17. Période de questions

18. Levée de l'assemblée

Julie Francoeur, directrice générale

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 17 novembre 2025 2025 à 19h00
du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe à la salle de la Fadoq de l'Hôtel
de ville située au 150, rue Baillargeon à Saint-Adelphe

Sont présents :	Mme Carole Neill	Mairesse
	Mme Laurie Fraser	Conseillère municipale
	M. Luc Bussièrès	Conseiller municipal
	Mme Nathalie Poirier	Conseillère municipale
	M. Roman Pokorski	Conseiller municipal
	Mme Nicole Lemay	Conseillère municipale
	M. Jonathan St-Arnaud	Conseiller municipal

Est présente également la directrice générale et greffière-trésorière Me Julie Francoeur.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Madame la mairesse Carole Neill.

Vingt-deux (22) contribuables assistent à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 19h.

2025-11-213

Ouverture de la séance

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ouverte.

Adoptée

DÉPÔT DU REGISTRE DES DONNS REÇUS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

~~Le tableau récapitulatif des déclarations des membres du conseil faites en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de même que les déclarations d'intérêts pécuniaires, sont déposés et pris en acte.~~

DÉPÔT DU RAPPORT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE POUR L'ANNÉE 2024

~~ATTENDU QUE l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec prévoit que la municipalité doit déposer annuellement, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de son règlement sur la gestion contractuelle;~~

~~ATTENDU QUE la directrice générale et greffière trésorière dépose le rapport intitulé «Gestion contractuelle — Rapport annuel 2024»;~~

~~EN CONSÉQUENCE :~~

~~Il est proposé par _____
Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents
Et résolu :~~

~~QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe prenne acte du dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2024;~~

~~QUE ledit rapport soit déposé aux archives de la municipalité et rendu disponible pour consultation conformément aux règles applicables.~~

Adoptée

2025-11-214

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Poirier
Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

RAPPORT D'ÉLECTION 2025**Rapport du président d'élection pour l'élection générale
tenue le 2 novembre 2025.**

Son Honneur la mairesse, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport du président d'élection :

Rapport administratif consolidé — Élection générale 2025

Municipalité de Saint-Adelphe

Rapporteuse : Mme Julie Francoeur, présidente d'élection

Date du dépôt : 7 novembre 2025

1) Objet et portée

Le présent rapport dresse le bilan complet de l'élection générale municipale tenue le 2 novembre 2025 : cadre et gouvernance, opérations de vote (anticipation, correspondance, jour du scrutin), statistiques de participation, résultats officiels par poste et proclamation des personnes élues. Il vise l'archivage légal, l'information du public et l'amélioration continue des processus.

2) Cadre électoral et gouvernance

Période de mise en candidature : du 19 septembre au 3 octobre 2025 (clôture 16 h 30).

Vote par anticipation : 26 octobre 2025, salle municipale (12 h – 20 h).

Jour du scrutin : 2 novembre 2025, salle municipale (10 h – 20 h).

Vote par correspondance (non domiciliés) : 45 troussees expédiées; 17 enveloppes valides reçues et dépouillées le soir du scrutin.

Rôles clés :

Présidente d'élection (et scrutatrice au besoin) : Julie Francoeur

Secrétaire d'élection : Mélanie Trépanier

Adjointe / table de vérification : Pauline Frenette

Scrutateurs, secrétaires de bureaux, PRIMO et responsables du dépouillement : personnel assermenté (nominatifs en annexe).

Assurances de conformité : assermentation du personnel; tenue des registres; scellés des urnes; chaîne de possession documentée; accessibilité et confidentialité assurées. Aucun incident signalé durant les opérations.

3) Candidatures et acclamations (avec appuis)

Mairie : Marianne Jacob (16 appuis); Carole Neill (25 appuis)

Siège 1 : Laurie Fraser (25 appuis); Jean Vincent (25 appuis)

Siège 2 : Luc Bussièrès (25 appuis); Rémy Mongrain (14 appuis)

Siège 3 : Jean-Paul Lerat (12 appuis); Nathalie Poirier (25 appuis)

Siège 4 : Roman Pokorski — élu par acclamation (25 appuis) — proclamation le 3 octobre 2025, 16 h 30

Siège 5 : Nicole Lemay (25 appuis); Suzanne Tessier (5 appuis)

Siège 6 : Jonathan St-Arnaud — élu par acclamation (25 appuis) — proclamation le 3 octobre 2025, 16 h 30

4) Déroulement des scrutins et statistiques de participation**4.1 Vote par anticipation — 26 octobre 2025**

Ouverture 12 h 00; clôture 20 h 00. Participation : 288 électeurs. Enveloppes scellées et intégrées à l'urne principale pour dépouillement le 2 novembre.

4.2 Vote par correspondance — électeurs non domiciliés

45 demandes de trousse reçues; 17 enveloppes valides retournées; conservation sous scellés distincts; dépouillement par duo désigné le soir du scrutin.

4.3 Jour du scrutin — 2 novembre 2025

Ouverture 10 h 00; fermeture 20 h 00. Électeurs inscrits : 937 — Votants (tous modes) : 690 — Taux de participation : 73,64 %. PRIMO en poste; aucun incident. Dépouillement amorcé à 20 h 00.

4.4 Personnel en fonction le jour du scrutin

Table de vérification : Julie Francoeur; Mélanie Trépanier; Pauline Frenette.

Scruteurs : Audrey Denis; Samuel Giroux; Guylaine Jacob.

Secrétaires de bureaux de vote : Danielle Delisle; Doris Lefebvre; Line Trudel.

Dépouillement du vote par correspondance : Christine Jugan; Vanessa Garneau.

PRIMO (information et maintien de l'ordre) : Dany Boisvert.

5) Résultats officiels par poste

Poste	Candidat·e A (votes)	Candidat·e B (votes)	Élu·e	Majorité	Acclamation	Poste
Mairie	Carole Neill (384)	Marianne Jacob (296)	Carole Neill	88		Mairie
Siège 1	Laurie Fraser (401)	Jean Vincent (279)	Laurie Fraser	122		Siège 1
Siège 2	Luc Bussièrès (349)	Rémy Mongrain (324)	Luc Bussièrès	25		Siège 2
Siège 3	Nathalie Poirier (353)	Jean-Paul Lerat (320)	Nathalie Poirier	33		Siège 3
Siège 5	Nicole Lemay (359)	Suzanne Tessier (312)	Nicole Lemay	47		Siège 5
Siège 4			Roman Pokorski		Oui	Siège 4
Siège 6			Jonathan St-Arnaud		Oui	Siège 6

6) Proclamation finale

À l'issue des délais et en l'absence de contestation, la présidente d'élection proclame élus: Mairesse : Mme Carole Neill; Conseillère — Siège 1 : Mme Laurie Fraser; Conseiller — Siège 2 : M. Luc Bussièrès; Conseillère — Siège 3 : Mme Nathalie Poirier; Conseiller — Siège 4 (acclamation) : M. Roman Pokorski; Conseillère — Siège 5 : Mme Nicole Lemay; Conseiller — Siège 6 (acclamation) : M. Jonathan St-Arnaud.

Fait à Saint-Adelphe, le 7 novembre 2025 — Julie Francoeur, présidente d'élection.

7) Analyse et constats

Mobilisation notable : taux de participation de 73,64 %, supérieur aux moyennes municipales usuelles.

Robustesse opérationnelle : registres complets, scellés apposés et retirés selon procédure; tables de vérification efficaces; aucun incident ni plainte fondée.

Répartition des flux : l'anticipation (288) et la journée du scrutin ont fluidifié l'achalandage; le vote par correspondance (17 enveloppes valides) a contribué à l'inclusivité civique.

DÉPÔT ET PRISE D'ACTE DU « RAPPORT ADMINISTRATIF CONSOLIDÉ — ÉLECTION GÉNÉRALE 2025

ATTENDU QUE l'élection générale municipale s'est tenue le 2 novembre 2025;

ATTENDU QUE la présidente d'élection dépose le « Rapport administratif consolidé — Élection générale 2025 »;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jonathan St-Arnaud,
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. Que le conseil prenne acte du rapport;
2. Que le greffe annexe le présent rapport et ses annexes au procès-verbal de la présente séance;
3. Que le sommaire citoyen des résultats soit publié sur les canaux officiels de la municipalité.

Adoptée

2025-11-216

ADOPTION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1^{ER} OCTOBRE 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Roman Pokorski
Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2025, soit adopté tel que rédigé par la directrice générale, Julie Francoeur.

Adoptée

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE ET DÉPÔT AUX ARCHIVES

Les élus ont pris connaissance de la correspondance transmise.

- Direction ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : Plan d'intervention avril 2025 ;
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement : l'heure juste – Transparence en action ;
- Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes : Ne touchez pas à mon bureau de poste – les compressions doivent cesser ;
- Capsa : Invitation exposition quand l'eau façonne le territoire ;
- MRC Mékinac : Invitation à un 5 à 7 et conférence de Gino Chouinard et invitation webinaire UNICEF ;
- Espace Muni : réseau MAE – relai d'information ;
- Chambre de commerce de Mékinac : Réservations pour vos événements des fêtes et rappel aux membre : mettez votre entreprise en valeur;
- Femmes de Mékinac : Communiqué UNIES, un projet artistique porteur et réussi ;
- Dany Janvier : Résumé clair et concis « questions et commentaires pour le projet de construction d'une usine d'hydrogène vert et de gaz naturel renouvelable à Shawinigan par TES Mauricie H2 inc. » ;
- Olympia Services : Accusé réception de notre lettre pour mettre fin au contrat ;

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe prenne acte de la correspondance présentée par la directrice générale et en accepte le dépôt aux archives de la municipalité.

Adoptée

PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

FACTURES - OCTOBRE 2025	
Entreprise	Montant
ADN communication (alertes municipales)	41.34 \$
Alimentation BG (essence, diesel et eau)	1 753.02 \$
André Gagnon (trappage de 12 castors et 5 castors)	850.00 \$
Batterie Mauricie (piles pour Halloween)	204.13 \$
Buromobil (toilette portative et transport)	164.41 \$
Centre jardins multifleurs : pots, fleurs, jardinières adopté par résolution	3 999.40 \$
Dany Boisvert (pantalons de travail)	68.95 \$
Distribution Choisy (sac poubelles, papier à main, papier hygiénique, savon)	209.43 \$
Coop Novago (antigel, sacs filtrants, chlore, coude, manchons, robinet, scellant....)	1 650.45 \$
Croix rouge Canadienne (entente annuelle)	225.00 \$
DEL Multiconstructions (versement 1/2 déneigement)	1 940.21 \$
E360 (collecte de déchets du 11 septembre)	2 968.40 \$
Eurofins (tests eau potable et usées)	452.43 \$
Excavation J.A. Godin inc. (pelle ménanique entrée d'eau)	482.90 \$
Excavation LED (débroussaillage rang Sud-Est, Price et Pierre-Paul)	15 192.23 \$
FQM (assurance municipalité combinée)	39 608.42 \$
Les Fleurons du Québec (paiement no 1 pour 2026)	466.80 \$
GRH Services conseils (MSTA-006 - Estimation détaillée)	1 437.19 \$
Lussier Groupe Accisst (renouvellement annuel)	382.87 \$
JM Sports (lime, huile et souffleur à feuilles dorsal)	1 154.96 \$
Julie Francoeur (cellulaire)	52.27 \$
J-Yves Déry (changement huile camion Ram)	127.76 \$
J-Yves Martel (transports conteneur ultime écocentre)	3 018.10 \$
Labranche Paul (frais déplacement septembre RIMC 2 rencontres)	44.72 \$
Lafrance et Trudel (p-trap)	114.64 \$
Librairie Renaud Bray (livres et caryes cadeaux benevoles)	722.42 \$
Location St-Tite (location sky-jack)	598.44 \$
MGEF (rétrocaveuse , gravier, camion grue quai, niveleuse et libérations contrats x2)	12 774.87 \$
Moisson Mauricie (financement accordé par résolution)	144.00 \$
MRC Mékinac (enfouissement mois de septembre)	3 130.53 \$
Pauline Frenette (aide direction - élections sept et octobre 2025)	4 635.00 \$
Permaroute (asphalte)	2 855.98 \$
PG Solutions (installation licence)	247.20 \$
Pierre Naud (pelle, graisse, lubrifiant)	136.50 \$
Réseau Biblio (inscription fomation Suzanne autorisé par résolution)	45.99 \$
Samuel Giroux (cellulaire)	47.74 \$
Sécurité Francheville (séance octobre)	601.37 \$
Signoplus (panneaux d'arrêt)	296.95 \$
Stantec (plans et devis chang. Ponceau et surveillance travaux)	25 725.66 \$
Suzanne Tessier (remboursement 1 livre+ frais déplacement réseau biblio et librairie)	99.57 \$
Tremblay Bois (services professionnels)	1 917.22 \$
URLS (remboursement suite reddition de compte camp jour)	7 592.00 \$
Val-Mauricie électrique (lumières de rues)	5 477.77 \$
Volts Energie (entretien annuel génératrice hôtel de ville)	1 399.94 \$
SOUS-TOTAL	145 059.18 \$
Frais fixes salaires élus employés	29 225.75 \$
Hydro	1 977.56 \$
Telus	719.48 \$
Visa	2 927.89 \$
Purolator	254.30 \$
Olympia	4 024.12 \$
TOTAL	180 164.16 \$

Il est proposé monsieur le conseiller Luc Bussièrès
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la directrice générale soit autorisée à payer les comptes approuvés.

Adoptée

Je soussignée, Julie Francoeur, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a assez d'argent dans le fonds général de la municipalité pour payer les comptes du mois d'octobre 2025 au montant de **180 164.16\$** ci-dessus approuvés.

DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

2025-11-218

Remboursement aux associations ou regroupements de propriétaire ayant présenté une demande d'aide financière pour l'entretien des chemins privés

CONSIDÉRANT la résolution 2022-11-219 concernant l'adoption par la municipalité de St-Adelphe d'une politique visant à permettre aux associations ou regroupements de propriétaires, de se prévaloir des dispositions de l'article 70 de la Loi sur les Compétences municipales, de façon à obtenir une aide financière pour l'entretien des rues privées;

CONSIDÉRANT La base de calcul pour l'aide financière accordée équivaudra à **30%** du taux au kilomètre de l'année courante versé au contrat municipal de déneigement des chemins et ce, pour un maximum de **1 500\$ par année**;

CONSIDÉRANT que le remboursement porte sur la longueur du chemin privé entretenu par les propriétaires, soit en déneigement ou en travaux de voirie (ponceau, nettoyage, gravier, nivelage, drainage, etc.);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Laurie Fraser

Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe procède au remboursement d'une aide financière pour l'entretien des chemins privés situés aux endroits suivants:

Association du Domaine des chutes du 1 (Personne morale autorisée)

Domaine Charest : Longueur du chemin : 0,9 km

Total des factures justificatives présentées: 6 323.10\$

Remboursement : 1 624,39 \$ X 0,9 km = 1 461,95\$

Bernard Gaudichon (Personne autorisée)

Domaine Manictou : Longueur du chemin : 0,9 km

Total des factures justificatives présentées: 6 307,01\$

Remboursement : 1 624,39\$ X 0,9 km = 1 461,95\$

Domaine de la Tranquillité : Diane Champagne (Personne autorisée)

Chemin dom. De la Tranquillité : Longueur du chemin 0,9 km

Total des factures justificatives présentées : 4 398.90\$

Remboursement : 1 624,39\$ X 0,9 km = 1 461,95\$

Proprios Chemin Mongrain : Jeannette Lafontaine, personne autorisée

Chemin Mongrain : Longueur du chemin : 1,1 km

Total des factures justificatives présentées : 6 323.10\$

Remboursement 1 624,39\$ X 1,1 km = 1 500,00 \$

Pour un grand total remboursé de **5 885,85 \$**

Adoptée

2025-11-219

Ratification du paiement auprès de Permaroute Mauricie pour des travaux d'asphaltage devant la caserne de pompier et sur la rue Baillargeon

CONSIDÉRANT que des travaux de plomberie devaient être réalisés à la caserne des pompiers;

CONSIDÉRANT que le remplacement de la valve extérieure située près de la rue nécessitait l'ouverture d'une tranchée dans la cour;

CONSIDÉRANT que des roulières s'étaient formées devant l'une des portes de garage de ladite caserne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Lemay,

Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents,

Et résolu :

QUE le conseil municipal ratifie et entérine la dépense encourue auprès de Permaroute Mauricie pour les travaux d'asphaltage effectués devant la caserne des pompiers ainsi que sur la rue Baillargeon, et ce, pour un montant de 7 900 \$, taxes en sus.

Adoptée

2025-11-220

Ratification de l'achat d'un souffleur à feuilles dorsal au montant de 949.99\$ plus les taxes applicables chez J.M. Sport

CONSIDÉRANT que le chef journalier a formulé une demande pour l'achat d'un souffleur à feuilles;

CONSIDÉRANT que la Municipalité ne dispose actuellement d'aucun équipement de ce type;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Roman Pokorski,

Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents,

Et résolu :

QUE le conseil municipal autorise et ratifie l'achat d'un souffleur à feuilles dorsal au montant de 949,99 \$, plus taxes, auprès de J.M. Sport.

Adoptée

2025-11-221

Ratification du paiement de 9 000\$ à la Caisse Desjardins de Mékinac-Des-Chenaux en guise de remboursement partiel du solde de prix de vente pour le bâtiment municipal situé au 601, rue Principale.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à l'acquisition du bâtiment situé au 601, rue Principale (bibliothèque municipale);

CONSIDÉRANT que le paiement annuel relatif à cet immeuble est d'un montant de 9 000\$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Poirier,

Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents,

Et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelphe autorise le versement d'un montant de 9 000 \$ à la Caisse Desjardins de Mékinac-Des Chenaux à titre de remboursement partiel du solde de prix de vente pour le bâtiment municipal situé au 601, rue Principale (bibliothèque municipale).

Adoptée

2025-11-222

Ratification de l'acceptation de l'offre de services de la société 9283-5750 Québec inc. (Les entreprises André Baker) en date du 25 septembre 2025 et autorisation à la direction générale à signer l'entente de service d'entretien ménager

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe a dû mettre fin à l'entente d'entretien ménager conclue avec Olympia Services, et ce, à compter du 1er juillet 2025;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe a procédé à un appel d'offres auprès de sept entreprises spécialisées en entretien ménager;

CONSIDÉRANT que la société 9283-5750 Québec inc. (Les Entreprises André Baker) s'est avérée le plus bas soumissionnaire, soit au montant de 800,13 \$ par semaine (incluant les locaux du CPE) et de 536,73 \$ par semaine (excluant les locaux du CPE);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Bussièrès,

Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents,

Et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'offre de services de la société 9283-5750 Québec inc. (Les Entreprises André Baker) en date du 25 septembre 2025 et autorise la direction générale à signer l'entente de services d'entretien ménager, au montant de 800,13 \$ par semaine avec les locaux du CPE et de 536,73 \$ par semaine sans les locaux du CPE.

Adoptée

2025-11-223

Ratification de l'acceptation de l'offre de services de la firme BCGO s.e.n.c.r.l. en date du 16 octobre 2025 au montant de 19 500\$ plus taxes applicables pour le

mandat d'audit externe des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025

CONSIDÉRANT que le mandat d'audit externe des états financiers de la Municipalité de Saint-Adelphe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025 doit être confié à un cabinet indépendant;

CONSIDÉRANT que la firme BCGO s.e.n.c.r.l. a transmis, en date du 16 octobre 2025, une offre de services pour la réalisation de ce mandat;

CONSIDÉRANT que cette offre de services prévoit des honoraires professionnels de 19 500 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Lemay,
Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents,
Et résolu

QUE la Municipalité de Saint-Adelphe ratifie l'acceptation de l'offre de services de la firme BCGO s.e.n.c.r.l., en date du 16 octobre 2025, au montant de 19 500 \$ plus taxes applicables, pour le mandat d'audit externe des états financiers de la Municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025.

Adoptée

2025-11-224

Prolongation du mandat d'aide à la direction, à durée indéterminée, tel qu'il appert de la résolution portant le numéro 2024-12-257 concernant les ressources auxiliaires

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-12-257 concernant les ressources auxiliaires, par laquelle un mandat d'aide à la direction a été accordé;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prolonger ledit mandat d'aide à la direction à durée indéterminée, selon les mêmes conditions que celles déjà établies, à moins d'une modification ultérieure dûment entérinée par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan St-Arnaud,
Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents,
Et résolu

QUE la Municipalité de Saint-Adelphe prolonge, à durée indéterminée, le mandat d'aide à la direction tel que prévu à la résolution numéro 2024-12-257 concernant les ressources auxiliaires, et ce, aux mêmes conditions d'emploi que celles déjà convenues.

Adoptée

ADMINISTRATION – DIRECTION GÉNÉRALE

2025-11-225

Inscriptions des nouveaux élus à la formation intitulée *Rôles et responsabilités des élus(es)*, ainsi qu'à la formation *Le Comportement éthique*

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (projet de loi no 109), les municipalités du Québec ont adopté leur code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux en 2011;

CONSIDÉRANT que les élus municipaux ont l'obligation de suivre une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé madame Laurie Fraser
Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents
Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe autorise et défraie l'inscription des élus municipaux dont le coût est indéterminé et sera fixé au prorata du nombre de participants.

Que ces formations sont dispensées par la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Que les frais de déplacement seront remboursés par la municipalité suivant la remise du formulaire complété relativement aux frais de déplacement.

Adoptée

Nomination des élus sur les différents comités

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan St-Arnaud
Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents

Que le conseil municipal de Saint-Adelphe désigne les membres du conseil qui représenteront différents comités.

Carole Neill, mairesse:	Comité des ressources humaines CNESST Comité de sécurité publique Régie des incendies de Mékinac
Laurie Fraser, conseillère municipale:	Comité d'embellissement Maé et Politique Famille et aînés (PFA) Comité sur le développement récréotouristique et agrotouristique Comité citoyens
Luc Bussièrès, conseiller municipal:	Comité de développement et de vitalité économique Comité citoyens
Nathalie Poirier, conseillère municipale:	Comité consultatif d'urbanisme Régie des incendies de Mékinac
Roman Pokorski, conseiller municipal:	Environnement Installations septiques autonomes (ISA) Union des producteurs agricoles (UPA) Sambba et Capsa
Nicole Lemay, conseillère municipale:	Bibliothèque Comité des Loisirs Corporation du transport adapté de Mékinac
Jonathan St-Arnaud, conseiller municipal:	Comité de la voirie Comité démolition Régie des incendies de Mékinac

Adoptée

Autorisation signatures des élus auprès de Desjardins

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Adelphe souhaite nommer de nouveaux signataires à son compte bancaire suite aux élections du 2 novembre dernier

CONSIDÉRANT que ladite municipalité désire faire l'ajout de

- Carole Neill, Mairesse
- Laurie Fraser, siège 1
- Luc Bussièrès, siège 2
- Nathalie Poirier, siège 3 et mairesse suppléante
- Nicole Lemay, siège 5
- Jonathan St-Arnaud, siège 6

CONSIDÉRANT que les représentants autorisés exercent le pouvoir d'agir à titre de signataire au compte;

CONSIDÉRANT que la nomination de ces nouveaux signataires peut être révoquée en tout temps par une résolution du conseil municipal :

CONSIDÉRANT que la municipalité demande le retrait des noms suivants :

- Paul Labranche
- Denis Bordeleau
- Normand Cossette
- Jean-Paul Lerat
- Suzanne Tessier

- Claude Thiffault

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Bussières

Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents

Et résolu :

Que le conseil de la municipalité de Saint-Adelphe autorise mesdames Carole Neill, Laurie Fraser, Nathalie Poirier et messieurs Lus Bussières, Roman Pokorski et Jonathan St-Arnaud à signer les documents de la Caisse Mékinac – des Chenaux ou chèques en l'absence de la mairesse (lorsque ces derniers agissent à titre de mairesse suppléante) ainsi que madame Trépanier lors d'absence de la direction générale.

Que la présente résolution soit envoyée au directeur de compte, de la Caisse Mékinac – des Chenaux, attribué à la municipalité afin de faire les modifications nécessaires.

Adoptée

2025-11-228

Établissement du calendrier 2026 pour les séances ordinaires du conseil municipal

ATTENDU que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Roman Pokorski

Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents

Et résolu :

Que le calendrier 2026 soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal qui se tiendront les lundis, sauf lors de congés fériés ou durant les vacances de la directrice générale et qui débuteront à 19h :

Lundi 12 janvier

Lundi 13 juillet

Lundi 9 février

Lundi 31 août

Lundi 9 mars

Lundi 14 septembre

Lundi 13 avril

Mardi 13 octobre

Lundi 11 mai

Lundi 9 novembre

Lundi 8 juin

Lundi 7 décembre

Que les séances ordinaires et extraordinaires seront tenues à la salle de la FADOQ et ce, jusqu'à la réappropriation de l'ancienne salle du conseil (prêtée au CPE) à l'intérieur de l'hôtel de ville situé au 150, rue Baillargeon à St-Adelphe.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorier Julie Francoeur, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée

2025-11-229

Désignations pour agir à titre de mairesse suppléante année 2025-2026

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Lemay

Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents

QUE la municipalité de Saint-Adelphe procède à la nomination de Madame Nathalie Poirier à titre de mairesse suppléante.

Adoptée

2025-11-230

Renouvellement des assurances générales auprès de la FQM mandataire de fonds d'assurance des municipalités du Québec et de la quote-part à verser par notre municipalité

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Poirier

Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe renouvelle ses assurances générales auprès de la FQM représentant autorisé de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), pour la période s'échelonnant du 8 décembre 2025 au 8 décembre 2026, conformément au numéro de police MMQP-03-035015.20 au montant de **39 608.42\$** incluant les taxes.

Adoptée

Autorisation au Club Alton pour un droit de passage sur différentes rues pour la saison 2025-2026

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan St-Arnaud
Appuyé à l'unanimité des conseillers présents :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe autorise un droit de passage au Club Alton pour le circuit de motoneiges sur son territoire, durant la saison hivernale 2025-2026 et approuve le tracé suivant :

Circulation autorisée :

- Rue du Moulin, de la voie ferrée jusqu'à l'intersection fin du pont Odile Germain et la route 352.
- Rue Industrielle, environ de la rue Dessureault jusqu'à la rue du Moulin.
- Rang St-Joseph, près du 681

Adoptée

Résolution concernant Postes Canada : Ne touchez pas à mon bureau de poste – les compressions doivent cesser-NULLE

~~ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a annoncé des compressions draconiennes pour notre service postal public, supprimant de bons emplois, mettant fin à la livraison à domicile et au moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, et modifiant les normes de livraison du courrier;~~

~~ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a pris cette décision sans consultations publiques sérieuses et de manière unilatérale avant l'examen du mandat de la Société canadienne des postes planifié du 1er octobre 2025 au 31 mars 2026, ce qui prive de leur voix à ce chapitre les personnes qui seront les plus affectées;~~

~~ATTENDU QU'au cours des prochaines années, des milliers d'emplois seront supprimés à l'échelle du service postal et que quatre millions de foyers n'auront plus de livraison à domicile;~~

~~ATTENDU QUE la fermeture des bureaux de poste conduira à l'érosion ou à la disparition des services fournis dans de nombreuses collectivités;~~

~~ATTENDU QUE ces compressions nuisent spécialement aux personnes âgées ou ayant une incapacité;~~

~~ATTENDU QU'il est vital que le gouvernement et que l'examen de mandat tienne compte du point de vue des municipalités sur les enjeux clés comme le maintien de Postes Canada à titre de service public, l'importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, l'amélioration du Protocole du service postal canadien, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison de colis et de la livraison quotidienne, la création d'une banque postale, l'écologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison d'aliments, l'amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones, ainsi que la création de services pour aider les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps que possible, assurant ainsi le maintien des bons emplois dans les collectivités et l'autonomie financière de Postes Canada;~~

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Lemay
Appuyé par tous les conseillers présents

~~QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Adelphe écrive au ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Joël Lightbound, afin qu'il prenne les mesures suivantes :~~

- ~~• l'arrêt immédiat des compressions de services en les remplaçant par d'autres façons d'augmenter les services et les revenus dans d'autres secteurs d'activité, comme nous l'avons mentionné plus haut;~~
- ~~• le report de l'examen du mandat de Postes Canada tant et aussi longtemps que ses activités ne se seront pas stabilisées;~~

~~la tenue de l'examen de Postes Canada et du Protocole du service postal canadien de manière transparente, publique et approfondie, et que cet examen comprenne des audiences publiques auxquelles participeront toutes les parties prenantes, dans toutes les régions du Canada.~~

~~QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Adelphe soumette un mémoire ou participe aux audiences afin de donner son point de vue dans le cadre du processus d'examen du mandat de Postes Canada~~

Adoptée

2025-11-232

Autorisation à la directrice générale pour demander des soumissions pour l'achat de sept ordinateurs portables destinés aux élus du conseil municipal

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite doter les élus d'outils informatiques adéquats afin de faciliter l'exercice de leurs fonctions ;

ATTENDU QUE l'achat de nouveaux ordinateurs portables est requis pour assurer une gestion efficace de l'information et soutenir la transition numérique de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Bussières,
Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents,
Et résolu

D'autoriser la directrice générale à procéder à une demande de soumissions pour l'achat de sept (7) ordinateurs portables destinés aux élus du conseil municipal;

QUE la directrice générale soit autorisée à préparer et publier les documents nécessaires, conformément aux politiques d'approvisionnement de la municipalité;

QUE les soumissions reçues soient présentées au conseil municipal pour adjudication.

Adoptée

2025-11-233

Autorisation à la directrice générale pour demander des soumissions pour la création d'un nouveau site Internet de la municipalité

ATTENDU QUE le conseil municipal juge que le site Internet actuel de la municipalité ne répond plus adéquatement aux besoins de communication, de transparence et d'accessibilité des citoyens;

ATTENDU QUE la modernisation du site Internet est nécessaire afin d'améliorer la diffusion de l'information municipale et de faciliter l'accès aux services en ligne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Roman Pokorski,
Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents,
Et résolu

D'autoriser la directrice générale à procéder à une demande de soumissions pour la conception, la réalisation et la mise en ligne d'un nouveau site Internet pour la municipalité;

QUE la directrice générale soit autorisée à préparer et publier tous les documents requis, conformément aux politiques d'approvisionnement et aux exigences normatives en vigueur;

QUE les soumissions reçues soient analysées et présentées au conseil municipal pour décision et adjudication du contrat.

Adoptée

GREFFE ET RÈGLEMENTATION

AUCUN POINT

LOISIRS ET CULTURE

Demande d'appui pour des mesures de sécurité et demande de prêt du stationnement municipal lors du défilé de Noël du 13 décembre 2025

CONSIDÉRANT que le centre des Loisirs organise encore cette année un défilé de Noël sur les rues Industrielle, de la Station, Cossette, du moulin et Principale le 13 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que pour assurer la sécurité de l'événement des barrières de sécurité seront nécessaires;

CONSIDÉRANT que même s'il les indications mentionneront « rue fermée » tous les services d'urgence pourront y passer si besoin est malgré le défilé;

CONSIDÉRANT que plusieurs enfants n'habitent pas sur le parcours du défilé et recevront leurs présents dans le stationnement de l'Hôtel de ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Lemay

Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents

Et résolu :

Que la municipalité fera le prêt de barrières de sécurité nécessaires au comité des Loisirs pour le défilé de Noël qui se déroulera le 13 décembre 2025;

Que le comité des Loisirs pourra utiliser l'entièreté du stationnement de l'Hôtel de ville pour y distribuer des cadeaux.

Adoptée

RESSOURCES HUMAINES

Aucun point

TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS

Aucun point

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Résolution abrogeant la résolution 2025-10-211 et adoptant une nouvelle position municipale relative à la demande d'autorisation soumise à la CPTAQ par TES Mauricie H2 inc. (dossier 451933)

ATTENDU QUE TES Mauricie H2 inc. (ci-après nommée: « TES Mauricie ») développe le Projet Mauricie, visant la construction d'une usine de production d'hydrogène vert à Shawinigan, alimentée par un parc d'autoproduction combinant éoliennes et panneaux solaires, dont certains emplacements projetés touchent le territoire de Saint-Adelphe de la MRC de Mékinac;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), le projet nécessite une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'utilisation de terres agricoles à des fins autres que l'agriculture;

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser que les emplacements soumis à l'approbation de la CPTAQ ont fait l'objet d'une analyse conjointe par le fonctionnaire désigné de la municipalité et le responsable du dossier de la MRC, et que ladite analyse conclut leur conformité au Règlement de contrôle intérimaire (RCI);

ATTENDU QUE le projet TES Mauricie nécessite une capacité énergétique de 350 MW pour alimenter son électrolyseur, qu'il a déjà obtenu 150 MW d'Hydro-Québec, qu'unaniment la MRC de Mékinac, celle de Des Chenaux et l'UPA demandent au gouvernement de lui octroyer les 200 MW manquant pour le fonctionnement de son usine d'Hydrogène afin que le parc éolien ne voie pas le jour;

ATTENDU QUE le territoire de la municipalité de Saint-Adelphe est majoritairement assujéti aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire agricole (LPTAA) dont l'objet est la protection des terres agricoles et le maintien des activités agricoles et forestières;

ATTENDU QUE la vocation dominante du territoire visé par le projet de TES Mauricie est agroforestière, tel que reconnu et zoné dans le Plan d'urbanisme de St-Adelphe;

ATTENDU QUE le Plan d'urbanisme local exige le maintien d'unités de terrain de grandes superficies afin de limiter l'occupation et de garantir la vocation unitaire du milieu;

ATTENDU QUE le projet, porté par un promoteur privé, ne répond pas à un besoin collectif local ni à une mission de service public;

ATTENDU QUE le projet de parc éolien génère une fragmentation significative des massifs forestiers par la création de corridors de servitude et de chemins d'accès rompant ainsi la connectivité écologique essentielle pour la faune et la flore tout en contredisant les objectifs de maintien d'unités forestières importantes prévu dans le Plan d'urbanisme de Saint-Adelphe;

ATTENDU la volonté du nouveau conseil municipal de maintenir et de mettre en valeur nos corridors écologiques;

ATTENDU l'atteinte grave au potentiel productif des sols due aux fondations massives des éoliennes et l'aménagement des plateformes de travail qui causeront une perte irréversible de la couche arable et des horizons pédologiques des zones concernées par l'implantation des éoliennes conduisant de ce fait à une perte du potentiel productif agricole et forestier;

ATTENDU QUE le transport des composantes et l'établissement des chemins d'accès provoqueront une compaction sévère des sols environnants et des parcelles limitrophes, ce qui réduit significativement la porosité et l'aération des sols, nuisant ainsi à leur fertilité et à l'usage normal des activités de culture et de reboisement;

ATTENDU QUE les tranchées pour les câbles électriques et la création de chemins d'accès peuvent interrompre les systèmes de drainage agricole souterrains ou perturber les pentes naturelles;

ATTENDU QUE l'ouverture de nouveaux chemins et de nouvelles surfaces (plateformes) sur un terrain boisé ou agricole augmente le risque de ruissellement de surface et d'érosion menaçant la qualité des sols et engendrant de la sédimentation dans les fossés et cours d'eau adjacents au milieu agroforestier;

ATTENDU QUE les différentes atteintes précédemment mentionnées à notre territoire pourraient persister dans le temps puisque les fondations profondes des éoliennes seront laissées en place après la fermeture du projet de parc éolien;

ATTENDU QUE des inquiétudes ont été exprimées concernant la santé, notamment en lien avec le sommeil et le stress occasionnés par la perturbation du sommeil due au bruit généré par les méga-éoliennes industrielles. L'Institut National de Santé Publique (INSPQ) spécifie qu'il s'agit d'un impact indirect sur la santé humaine. Cet impact est particulièrement significatif lorsque le bruit ambiant est inférieur au bruit des éoliennes. Dans un milieu rural le bruit ambiant pendant la nuit se situe entre 25 à 30 décibels, et la compagnie prétend qu'elle respectera les seuils réglementaires de 40 décibels. L'INSPQ affirme que lorsque le bruit des éoliennes dépasse de 10 décibels le bruit ambiant, le bruit émis par les éoliennes est perçu comme étant deux fois plus fort. Ce bruit, combiné à l'effet multiplicateur engendré par le nombre d'éoliennes ainsi qu'à d'autres facteurs environnementaux et sociaux, pourraient engendrer de l'inconfort, du stress et une perturbation du sommeil chez certains citoyens;

ATTENDU QUE des préoccupations environnementales notamment de contamination, d'assèchement, de détournement et de recharge des sources d'eau dues à l'implantation de méga-éoliennes industrielles ont été soulevées relativement à la nappe phréatique alimentant la municipalité et celle des puits privés sur la majorité du territoire couvert par le projet de TES Mauricie H2 inc. Les cartes de vulnérabilité de l'aquifère de surface reproduites par Atkin Réalis dans son *Étude d'impact* à partir des données fournies par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts démontrent clairement la vulnérabilité de nos sources d'eau potable et les risques importants de contamination;

ATTENDU QUE le caractère rural et patrimonial du paysage serait significativement affecté par les 44 à 55 méga-éoliennes industrielles, selon la demande d'autorisation déposée à la CPTAQ par TES Mauricie H2 inc., transformant ainsi notre communauté en immense parc industriel avec des modèles d'éoliennes beaucoup plus puissantes et plus

hautes contribuant ainsi à détruire notre patrimoine paysager et à mettre en péril tout développement récréotouristique;

ATTENDU la volonté du nouveau Conseil municipal de concevoir un plan de développement axé sur l'agrotourisme et le tourisme gourmand;

ATTENDU la volonté du nouveau Conseil municipal d'élaborer un solide plan de développement récréotouristique par la création d'un comité composé de citoyens et présidé par un citoyen de St-Adelphe;

ATTENDU le projet de *Paysage humanisé* relié à la protection de la rivière Batiscan présentement à l'étude par le ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

ATTENDU QUE la MRC de Mékinac a mené un processus de consultation publique auprès de ses citoyens et citoyennes concernant ce projet par la tenue d'un sondage effectué par la firme Léger;

ATTENDU QUE les consultations ont révélé que 68% des citoyens de la MRC Mékinac se sont prononcés en défaveur du projet et que 73% de la population de Saint-Adelphe s'est déclarée défavorable au projet de TES Mauricie ;

ATTENDU QUE le sondage a révélé les raisons pour lesquelles les citoyens s'opposent à ce projet, notamment les préoccupations environnementales spécifiques au milieu local, l'impact sur le paysage et le patrimoine, les effets potentiels sur la santé et la qualité de vie ainsi que le caractère privé du promoteur;

ATTENDU QUE l'acceptabilité sociale est un facteur essentiel au développement durable des projets énergétiques sur le territoire québécois tel que reconnu par le Gouvernement du Québec par l'intermédiaire de son ministre de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs, monsieur Bernard Drainville;

ATTENDU QUE l'absence d'acceptabilité sociale dans la communauté locale, malgré la conformité réglementaire, compromet sérieusement le tissu social et de facto, la qualité de vie des résidents;

ATTENDU les élections municipales tenues le 2 novembre dernier et l'assermentation du 10 novembre dernier des nouveaux membres du conseil municipal;

ATTENDU les nouvelles orientations du nouveau conseil municipal qui visent à protéger le territoire de notre municipalité par l'adoption de nouveaux règlements municipaux encadrant de manière plus restrictive le développement éolien sur notre territoire;

EN CONSÉQUENCE

Proposé par monsieur le conseiller Roman Pokorski

Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents

Et résolu :

1. d'abroger la résolution no 2025-10-211 adoptée le 1^{er} octobre 2025 relative au soutien de la Municipalité à la demande d'autorisation soumise à la CPTAQ par TES Mauricie H2 inc. ;
2. d'adopter la nouvelle position suivante :
 - A) La Municipalité n'appuie pas la demande d'autorisation présentée par TES Mauricie H2 inc. ;
 - B) Elle recommande à la CPTAQ de rejeter la demande pour les motifs énoncés dans les attendus ci-haut ;
 - C) Que le conseil municipal autorise la mairesse et la direction générale à transmettre la présente résolution et les documents d'appui à la CPTAQ, à la MRC de Mékinac et aux ministères concernés.

Adoptée

GESTION DES EAUX

Aucun point

AUTRES SUJETS

2025-11-236

Entériner l'autorisation au CAB Mékinac de faire une collecte de fonds dans la municipalité

CONSIDÉRANT que le Centre d'action bénévole de Mékinac avait fait la demande à la Municipalité de Saint-Adelphe pour effectuer une collecte de fonds dans le cadre de Mékinac, Noël chez nous;

CONSIDÉRANT que le CAB désirait effectuer la collecte le 6 novembre de 15h à 18h coin rue du Moulin et rue Principale;

EN CONSÉQUENCE

Proposé par madame la conseillère Nicole Lemay

Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe a accepté la demande faite par le Centre d'action bénévole de Mékinac pour faire une collecte de fonds dans le cadre de Mékinac, Noël chez nous.

Que cette levée de fonds se déroulait le 6 novembre de 15h à 18h coin rue du Moulin et rue Principale.

Que la municipalité a informé la Sûreté du Québec que cette collecte aurait lieu.

Adoptée

2025-11-237

Concours de décorations de Noël dans la municipalité

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe désire rendre la période des fêtes plus agréable, elle invite ses citoyens à participer à un concours de décorations de Noël jusqu'au 11 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que la Municipalité invite la population à visiter les décorations de tous les citoyens situés dans la municipalité et ce, afin de mettre un peu de gaieté et d'émerveillement en ce temps festif;

CONSIDÉRANT que les décorations de Noël lumineuses devront être installées soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la propriété et devront se voir facilement de la rue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Lemay

Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents

Que la Municipalité de Saint-Adelphe invite la population à participer à un concours de décorations de Noël en offrant 10 bons d'achat de 50\$ échangeables dans un commerce local.

Adoptée

2025-11-238

Appui à la grande semaine des tout-petits

CONSIDÉRANT que la neuvième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 21 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent;

CONSIDÉRANT que cette semaine se tient sous le thème Ensemble, pour l'égalité des chances dans tous dans tous les milieux. Pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement;

CONSIDÉRANT que la Grande semaine des tout-petits a pour principaux objectifs :

- d'informer sur l'état de bien-être des tout-petits ;
- de sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité ;
- de mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt ;

- de briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grosse jusqu'à l'âge de 5 ans ;
- de mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT que les municipalités comme gouvernements de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT que les villes ont le pouvoir d'agir en élaborant des programmes et des politiques destinés à cette clientèle pour offrir des services adaptés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Lemay

Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présentes

Et résolu :

Que ce conseil autorise le maire à proclamer verbalement la semaine du 17 au 21 novembre 2025, la Grande semaine des tout-petits!

Que ce conseil autorise le maire à procéder à la Levée du drapeau de la Grande semaine des tout-petits, et invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 17 novembre 2025, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

Adoptée

2025-11-239

Remerciements au centre des Loisirs ainsi qu'aux pompiers pour leur participation à la fête de l'Halloween

CONSIDÉRANT que le comité des Loisirs avait créé une maison hantée dans la vieille caserne de pompier (rue Principale);

CONSIDÉRANT que plusieurs jeunes et moins jeunes ont pu braver cette fameuse maison;

CONSIDÉRANT que cette maison hantée a été imaginée et orchestrée par le centre des Loisirs;

CONSIDÉRANT aussi que des pompiers du Service incendie de St-Adelphe ont assuré bénévolement la sécurité des enfants le soir de l'Halloween, à différents endroits stratégiques dans la municipalité tout en offrant des friandises;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan St-Arnaud

Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents

Et résolu

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe adresse de sincères remerciements au comité de Loisirs ainsi qu'aux pompiers qui ont participé à la belle soirée d'Halloween soit en offrant une collecte dans les rues de façon sécuritaire, en effrayant par le biais de la maison hantée ou par le don de friandises.

Adoptée

2025-11-240

Demande de prêt à titre gracieux du centre multifonctionnel et de la salle communautaire pour une classique hivernale le 3 janvier 2026

CONSIDÉRANT qu'une mini classique hivernale se déroulera le 3 janvier prochain;

CONSIDÉRANT que les jeunes joueront de 13h à 18h;

CONSIDÉRANT que le local à patins n'est pas suffisamment grand pour accueillir tous les joueurs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Laurie Fraser

Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers

Et résolu

Que la municipalité de Saint-Adelphe fasse le prêt à titre gracieux du centre multifonctionnel et de la grande salle aux Braves pour une mini classique hivernale qui se tiendra le 3 janvier prochain de 13h à 18.

Que le contrat de location de salle (bien que prêtée gracieusement) doit être signé par le responsable de l'événement.

Adoptée

2025-11-241

Entériner le prêt de la grande salle à titre gracieux à la Fabrique St-Cœur de Marie pour leur brunch

CONSIDÉRANT qu'un brunch était organisé par la Fabrique St-Cœur de Marie dans le but d'amasser des fonds pour l'église de Saint-Adelphe le 16 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Bussièrès et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Saint-Adelphe autorise le prêt à titre gracieux de la grande salle dimanche le 16 novembre 2025;

Que le contrat de location de salle (bien que prêtée gracieusement) doit être signé par le responsable de la Fabrique.

Adoptée

VARIA

2025-11-242

Autorisation de faire des travaux à l'hôtel de ville – aménagement d'un bureau fermé pour la direction générale

ATTENDU QUE la direction générale doit traiter quotidiennement des informations confidentielles concernant le personnel, les citoyens et les affaires de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'aménagement actuel des bureaux administratifs de l'hôtel de ville ne permet pas d'assurer adéquatement la confidentialité des échanges et des documents;

ATTENDU QU'il y a lieu d'aménager un bureau fermé pour la directrice générale afin de respecter les obligations de confidentialité et de bonne gestion administrative;

ATTENDU QUE la Municipalité doit, à cette fin, retenir les services de professionnels en architecture afin d'évaluer, planifier et chiffrer les travaux requis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Roman Pokorski, Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents, Et résolu

D'autoriser la direction générale à demander des offres de soumission à diverses firmes d'architectes pour la réalisation de plans en vue de travaux d'aménagement à l'hôtel de ville en vue de créer un bureau fermé pour la directrice générale, afin d'assurer la confidentialité de l'information et des échanges liés à ses fonctions.

D'autoriser la direction générale à préparer et à transmettre une demande de soumissions à diverses firmes d'architectes pour la préparation de plans, devis et recommandations concernant les modifications à apporter aux bureaux administratifs de l'hôtel de ville.

D'autoriser la directrice générale à analyser les soumissions reçues et à en faire rapport au conseil pour adjudication éventuelle du mandat professionnel et pour décision sur la réalisation des travaux.

QUE les dépenses reliées à ces démarches soient affectées au poste budgétaire approprié, selon les disponibilités financières de la Municipalité.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

DÉBUT : 19h50
FIN : 20h19

2025-11-243

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 20H19

Il est proposé par monsieur le conseiller Roman Pokorski, que la séance soit levée.

Carole Neill, Mairesse

Julie Francoeur, Directrice générale
